

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr.
Un an : 36 fr.
Six mois : 18 fr.
Trois mois : 10 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 Septembre 1880.

LA LIBERTÉ POUR TOUS.

On lit dans le Grand Journal, feuille républicaine :

« Les séances des clubs se suivent et se ressemblent avec cette différence, toutefois, qu'elles deviennent chaque jour plus bryan-

« Or, comme il faut l'emporter en violence, en exagération sur les premiers occupants ; comme on ne peut mériter la faveur de ce public spécial qu'en flattant ses instincts, en approuvant ses folies, en excitant ses convoitises, chaque discours nouveau se distingue des précédents par l'audace des revendications, par la brutalité, nous allons dire par le cynisme des attaques dirigées contre tout ce qui constitue l'ordre politique et social.

« Plus de présidence de la République et de présidence quelconque ; haine implacable au pouvoir, sous quelque forme et sous quelque dénomination qu'il s'impose. Guerre aux satisfaits, dont le succès a fait des traîtres et des renégats, et qui oublient, dans le luxe et les splendeurs de la fortune, les misères qu'ils avaient promis de secourir. Suppression des deux Chambres législatives qu'on remplacera avantageusement par un comité de salut public. Suppression de la magistrature, du clergé, de tous ces rouages inutiles qui ne servent qu'à la démoralisation et à l'asservissement du peuple. Suppression de tout ce qui rappelle cette civilisation surannée et corrompue dont le souvenir seul jette comme une ombre sur l'aurore de la démocratie nouvelle. Guerre à la propriété, au capital, ces deux ron-

geurs qu'il faut arracher du flanc de la République. Guerre à tout ce qui est respectable et respecté, guerre aux intérêts, aux croyances, à la foi politique ; qu'on fasse table rase ; tel est l'idéal, telle est la doctrine, tel est le programme de ces novateurs étranges qui veulent d'abord tout renverser, tout détruire, pour édifier ensuite, avec ces ruines, nous ne savons quel monstrueux édifice.

« Plus de Dieu, plus de lois, plus de droit, plus de castes, de classes, ni de hiérarchie. A quoi bon ? à quoi bon le mérite, le travail, la supériorité ? la Révolution va passer sur toutes les têtes son terrible niveau, non pas celui qui élève, mais celui qui abaisse ; non pas celui qui grandit, mais celui qui écrase. Et nous serons tous égaux dans la servitude, dans l'ignorance, dans l'effacement.

« Voilà pourtant les singulières, nous devrions dire les criminelles théories qu'on ne craint pas d'exposer librement ; voilà ce que le gouvernement laisse dire en attendant qu'il laisse faire ; voilà les hommes qui trouvent chez lui des trésors d'indulgence, lorsqu'il ne réserve ses rigueurs que pour ceux qui font profession de servir Dieu, de respecter la loi, de défendre la société.

« Qui, on a pu dire, sans soulever un seul cri d'indignation, que le peuple recourrait à la force pour obtenir justice, et qu'il ferait son 10 août socialiste comme ses devanciers avaient fait le 10 août politique.

« Le 10 août ! c'est-à-dire la lutte sanglante, les exécutions féroces, les vengeances horribles ; et il ne s'agit plus ici de conquêtes politiques, de réformes législatives, de progrès à accomplir ; il s'agit purement et simplement de s'emparer du capital, de changer toutes les conditions d'existence de la société !

« Le 10 août ! toujours la parodie de la grande époque ; toujours cette copie des géants par des nains. Oh ! certes, nous sommes loin d'approuver les actes de la Révolution, et nous voudrions arracher de notre histoire nationale les pages qui la déshonorent, mais nous sommes obligés de recon-

naître, qu'à cette époque, il y avait une certaine grandeur même dans le crime, qu'il y avait alors, sinon une excuse, du moins un prétexte à cette folie furieuse que les échafauds de la Terreur n'ont pu guérir.

« Mais aujourd'hui, où trouverait-on l'ombre de ce prétexte ?

« Où est la trahison ? où est l'ennemi ? où est le péril ?

« Ce qu'on recherche avidement, ce qu'on veut à tout prix, c'est la possession des jouissances matérielles, la réalisation des convoitises inavouables.

« Que le gouvernement y réfléchisse sérieusement, ce n'est pas en faisant preuve de faiblesse à l'égard de ces dangereux excitateurs qu'il consolidera sa puissance ; ce n'est pas en donnant le spectacle d'une partialité si flagrante, par sa rigueur contre les uns et son excessive indulgence en faveur des autres, qu'il inspirera la confiance dont il a besoin pour terminer son œuvre.

« Nous ne lui demandons pas l'emploi des mesures répressives, mais, fidèles à nos principes, fidèles à notre programme des premiers jours, nous demandons la liberté pour les uns et pour les autres, la liberté sans réserve ni restriction, ni distinction, la liberté pour tous ! »

UN CONSEIL DES MINISTRES

A MONT-SOUS-VAUDREY.

Nous apprenons que l'entente n'a pu se faire entre les ministres de l'intérieur et de la justice au sujet de l'application des décrets du 29 mars.

M. Constans est d'avis qu'il faut aller de l'avant et exécuter les décrets contre toutes les congrégations sans distinction. Il avait même fait la proposition suivante relativement aux collèges des Jésuites : Apposer les scellés sur tous les établissements, de sorte que l'ouverture des cours en octobre eût été impossible, même avec la nouvelle organisation civile de ces établissements, par la raison que les longueurs de la procédure et pour la levée des scellés et pour le procès devant le tribunal des conflits relativement

aux déclinatoires préfectoraux, aurait renvoyé l'ouverture desdits établissements jusqu'au mois de janvier 1881 au moins. Dans les prévisions de M. Constans, il résulterait de là que les familles ne se résignant pas à attendre indéfiniment, seraient obligées de mettre leurs enfants dans d'autres établissements, d'où elles ne les retireraient pas avant la fin de l'année scolaire afin de ne pas troubler leurs études.

En ce qui concerne les autres congrégations, M. Constans, dans le but sans doute de détruire l'influence regagnée par M. Lepère dans ces derniers jours, grâce à son attitude nettement « anti-cléricale » et pour empêcher sa rentrée — qu'il croit possible — au ministère de l'intérieur, voudrait donner des preuves d'énergie. Pour ne pas perdre son portefeuille il est disposé à « nettoyer » tous les couvents. Il parle d'opérer, aussitôt la rentrée des Chambres, la dissolution de toutes les congrégations qui, à la suite de ce délai extrême, n'auraient point demandé l'autorisation. Son dessein, d'ailleurs, serait de procéder en cette dernière circonstance aussi brutalement que pour les Jésuites, afin de trancher une fois pour toutes une question qui est pour le cabinet une source inépuisable d'ennuis et de tiraillements.

De son côté, M. Cazot, au contraire, qui a adopté la manière de voir de M. de Freycinet, voudrait procéder avec prudence et en ne s'écartant pas de la légalité. Le ministre de la justice, en ce qui concerne les collèges des Jésuites, lesquels vont être ouverts en octobre, grâce à la constitution des sociétés civiles, désire qu'on pressât l'étude du projet spécial dont il a tracé les bases, projet tendant à régler l'existence de ces sociétés civiles.

Relativement aux autres congrégations, M. Cazot est d'avis que le gouvernement est suffisamment armé vis-à-vis d'elles, soit pour les dissoudre, soit pour les contraindre à demander l'autorisation conformément à la nouvelle loi sur les associations que M. de Freycinet a annoncé à Montauban, loi qui serait discutée dès la rentrée et toute affaire cessante.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

EN DILIGENCE

(Suite.)

— Où êtes-vous blessé ? dit le postillon.
— Laissez, dit le vieillard, j'ai mon affaire ; c'est ma faute, je suis un vieux fou. Ne vous occupez pas de moi, je n'ai que ce que je mérite ; mais ma fille... Monsieur, dit-il en s'adressant à son adversaire de tout à l'heure, qui se tenait immobile devant lui, vous êtes un brave garçon, n'est-ce pas ?

Celui auquel s'adressaient ces paroles écoutait sans bien comprendre, avec cette terreur hébété qui, lorsque le cauchemar nous étroit, fige le sang dans nos veines. Cependant, il fit ou crut faire un signe de tête que le blessé prit pour une affirmation.

— Ma fille ! continua-t-il, pauvre enfant ! Allez la chercher... à Bordeaux ! Elle a vingt-quatre heures d'avance sur moi, elle voyage en poste avec sa femme de chambre et un nègre. Elle doit descendre hôtel de Richelieu, sur les Fossés de l'In-

homme, incapable, dans sa douleur, de trouver un mot de plus.

— Ma fille, disait toujours le désolé Van Ruyter, qui n'avait pas une autre idée dans la tête ; pour quoi l'ai-je laissé partir sans moi ? Maudit neveu ! et ne pas avoir pu le trouver dans ce Paris damné, où il est bien certainement. Ah ! ma fille !

— Je vais vous la ramener, monsieur, dit le jeune homme, et nous vous soignerons ensemble, et nous vous guérirons, ou je ne me consolerais de ma vie.

— Pauvre petite Céleste ! Ne lui dites rien, d'abord, à elle ; prenez à part son nègre, César, et... Ah ! que je souffre !

— Céleste ! César ! dit le jeune homme frappé d'une idée subite. Ah ! mon Dieu, si c'était... Monsieur, monsieur !... est-ce que vous n'habitez pas, dans ces derniers temps, une maison de campagne à...

— A Bougival, près de Louveciennes. Mais partez, partez donc.

— Céleste ! c'est son père ! s'écria le jeune homme en proie au plus violent désespoir, et c'est moi qui l'ai tué. Misérable que je suis !

Pendant ce court colloque, le courrier avait fait ouvrir l'auberge de la Poste. On y transporta Van Ruyter, qui répétait toujours, en serrant la main qui venait de le frapper, et qu'il avait saisie dans une étreinte fébrile :

— Ne perdez pas un instant, monsieur, parlez vite, au nom du ciel.

Mais comme le jeune voyageur ne pouvait pas se résoudre à le quitter dans un si pitoyable état :

— J'y vais moi-même, dit le vieillard en essayant de se lever.

Le jeune homme n'hésita plus. Il se cacha la tête dans les mains pour étouffer ses sanglots, descendit comme un homme ivre, en se heurtant à chaque marche de l'escalier, et se jeta dans la malle-poste qui partit au galop, avec une demi-heure seulement de retard, tant ce que nous venons de raconter s'était passé rapidement.

II

Pendant que notre jeune bretteur court sur la route de Bordeaux, nous avons le temps de le présenter officiellement à nos lectrices, en lui restituant son véritable nom.

Au commencement du Consulat, vers la fin de 1800, à la suite d'un malheur de famille qui l'avait vivement frappé, la mort de sa femme, un gentilhomme gascon, qui n'avait pas émigré, le marquis de Cahuzac, était venu se fixer à Paris un peu pour se distraire, beaucoup pour surveiller l'éducation de ses deux fils, dont l'aîné avait quinze ans et le second dix seulement.

Le marquis était immensément riche et vivait fort retiré, rue Saint-Dominique, au fond de son

hôtel, dont il ne sortait guère.

Un jour, cependant, fût-ce par hasard ou par besoin d'une émotion forte qui fit taire sa douleur, le marquis entra à Frascati, la célèbre maison de jeu où, pendant tant d'années, le vice et la cupidité se donnaient rendez-vous pour dépouiller la richesse désarmée et avide de poignantes sensations.

Le marquis jeta son argent à la roulette, d'abord avec quelque indifférence, puis avec un certain intérêt, puis enfin avec cette passion effrénée, monstrueuse, qui dévore et dessèche l'âme du joueur, en chasse toutes les nobles passions et, désormais, gouverne cette vie à jamais perdue.

L'homme qui met pour la première fois le pied dans une maison de jeu, n'est plus ni père ni mari, ni frère ni ami : il est joueur !

Le marquis l'éprouva bientôt. En moins de quatre ans, au mépris des devoirs les plus sacrés, ceux du père de famille dont la fortune n'est qu'un dépôt qu'il doit léguer à ses enfants, le marquis de Cahuzac était complètement ruiné.

Cette ruine s'était accomplie par une nuit d'hiver, une des plus belles nuits de Frascati, où l'or ruisselait sur les tables, pendant que là-bas, bien loin, sur cette terre d'Égypte arrosée de leur sang, les derniers restes de l'armée française achevaient de mourir pour la gloire de la patrie.

En jetant ses dernières pièces sur le tapis vert,

Aussi, afin de permettre aux Chambres de résoudre dans la session d'automne les grosses questions qui inquiètent le gouvernement, y compris celle de l'inamovibilité de la magistrature, il ne faudrait pas s'étonner de ce que les Chambres fussent convoquées pour le 18 octobre.

En présence de cette divergence d'opinions entre les ministres de l'intérieur et de la justice, M. Cazot aurait demandé à M. de Freycinet de prendre rendez-vous à Mont-sous-Vaudrey pour y tenir un conseil des ministres où le différend serait tranché dans un sens ou dans l'autre.

Chronique générale.

MALADRESSE POLITIQUE.

La date du 31 août n'a point produit sur tous les républicains la même impression :

Opportunistes chantent victoire ;
Radicaux persiflent opportunistes.

La question des Jésuites, disent les premiers, est résolue ;

Le gouvernement, répondent les autres, est impuissant.

Que s'est-il passé ?

Venant expulser les professeurs des collèges de Jésuites, les commissaires de l'opportunisme se sont cassé le nez aux portes. Ils cherchaient des Jésuites ; ils ont trouvé à leur place des sociétés civiles, propriétaires des immeubles en vertu d'actes dûment notariés, des directeurs nouveaux, munis de leurs diplômes et ayant rempli, vis-à-vis du ministère de l'instruction publique, toutes les formalités exigées par la loi.

La campagne policière du 31 août est ce qu'on peut appeler, en termes de théâtre, un joli four.

On refuse aux Jésuites le droit commun d'enseigner ; mais peut-on les empêcher de vendre à des sociétés civiles les bâtiments dans lesquels ils enseignaient ?

Devant cette difficulté, la police reste en arrêt.

Lancée contre les Jésuites, la meute gouvernementale a donné contre des hommes qui utilisent légitimement la loi de 1850.

Que faire ?

Le Jésuite s'est dérobé, mais les catholiques restent...

Dans les antichambres ministérielles on avait pourtant prévu cette combinaison absolument légale ; mais l'on n'avait pas trouvé les moyens de l'empêcher.

Malgré leurs cris de victoire, les opportunistes sont battus, et battus par la loi ;

Et leur défaite est constatée par les radicaux qui disent avec raison : « Que fera le gouvernement ? Dissoudra-t-il les nouvelles sociétés civiles ? Mais, de quel droit agirait-il ainsi ? »

Ce serait, en effet, une mesure tellement arbitraire que l'exécution en est invraisemblable.

L'opportunisme s'est engagé sur une fausse piste.

Le 31 août est une date qui signifiera : Maladresse politique.

Le marquis de Cahuzac avait la morne impassibilité du suicide écrite dans la pâleur malade de son front ; un sourire amer contractait les coins de sa bouche, un cercle jaune encadrait ses paupières, et quand le râle du croupier s'allongea sur le tapis pour ramasser les derniers restes de sa fortune, en entendant ce bruit sec de l'ivoire sonnante sur l'or, Cahuzac ferma les yeux ; l'un des joueurs crut même voir une larme germer entre ses cils, puis ce fut tout ; il disparut sans que personne daignât prêter la moindre attention à son absence.

Quelques heures plus tard, quand le tripot fut fermé, les derniers joueurs, en mettant le pied dans la rue, hourtèrent un cadavre.

— Le pauvre Cahuzac a pris la chose au sérieux, dit l'un d'eux avec ce cynisme égoïste du joueur qui laisse voir dans les sombres profondeurs de son âme corrodée.

C'était bien, en effet, le cadavre du malheureux Cahuzac. N'ayant pas voulu survivre à sa ruine, il avait ouvert une fenêtre du salon et s'était précipité sur le pavé, où il s'était brisé le crâne. Mais, en ce moment, le tailleur venait de jeter sur les pontons la phrase sacramentelle :

— Le jeu est fait ; rien ne va plus !

Et les yeux des ponteurs, rivés au tapis, n'avaient rien vu du drame qui se passait derrière eux.

Ce fut ainsi que finit Louis-René-Gaspard d'Aure, marquis de Cahuzac.

Un organe important de Berlin, le *Tagblatt*, publie une longue lettre de son correspondant militaire de Paris, qui examine, dans tous ses détails, le nouveau système de fortifications adopté pour la défense de notre capitale. Il dit que l'enceinte fortifiée embrasse environ vingt-neuf mille carrés et qu'une étendue aussi considérable présente des inconvénients de plus d'un genre.

Elle rendrait, paraît-il, impossible le soutien et l'appui réciproques qu'il est dans le rôle des forts détachés de se prêter. Certaines zones de terrains intermédiaires ne pouvant être efficacement défendues, l'ennemi aurait ainsi le moyen de pénétrer sans grand effort dans l'enceinte fortifiée, par plusieurs lacunes.

Quant aux garanties qu'offre la nouvelle ligne de défense contre un investissement de Paris, le *Tagblatt* les considère comme insuffisantes. Le dernier siège a prouvé — dit-il — qu'un investissement complet, tendant à isoler la capitale de toute communication avec le dehors, était irréalisable et qu'on pouvait avoir recours aux ballons et aux pigeons-voyageurs. Mais la question principale, celle de l'alimentation de la ville, ne trouve pas de solution favorable dans le nouveau système de défense.

« Il est de toute évidence que vingt-neuf mille carrés ne peuvent être approvisionnés par voies ferrées, et l'ennemi aura sans doute pour premier soin de rendre impossible ce genre de communication en détruisant les ponts, les tunnels, etc. Si, de temps en temps, on réussit à introduire dans la place un fourgon chargé de pain ou une dizaine de bœufs, cela ne saurait avoir aucune importance ; quant à des transports considérables de vivres et de bétail, la présence de l'ennemi dans les environs paralysera leurs mouvements. »

Nous ne voulons pas insister ici autrement sur le côté technique de ces considérations, dont l'intérêt n'échappera à personne. Mais nous profiterons des réflexions du *Tagblatt* pour en tirer la preuve de l'attention persistante que l'Allemagne prête à tous nos actes et à tous nos desseins.

Cela étant, nous estimons qu'il serait sage et prudent de ne pas éveiller les susceptibilités de nos voisins par des provocations ou des vantardises analogues à celle de Cherbourg.

Nous lisons dans l'*Union* :

« On nous annonce — la nouvelle nous vient d'une source qui nous paraît sûre — que c'est grâce à l'intervention de l'ambassadeur d'Allemagne que les Pères Jésuites de la rue Lafayette n'ont pas été dispersés. »

Le *Figaro* annonce que les rapports des préfets, relativement à l'application des décrets, ont été résumés dans un tableau divisé en trois colonnes où figurent tous les départements classés sous ces trois rubriques : « Hostiles aux congrégations, — indifférents, — favorables. »

L'aîné des fils de Cahuzac, un beau garçon de vingt et un ans, menait alors une vie de dissipation qui fut brusquement arrêtée par cette catastrophe. Au lieu de perdre son temps à se lamenter, ce jeune homme jeta un regard tranquille sur sa position nouvelle, il vendit ses chevaux, congédia ses gens, et les bribes de la fortune paternelle réunies, les débris de l'ancienne opulence de sa maison mis en tas, Louis de Cahuzac se vit à la tête d'une quarantaine de mille francs. C'était peu pour un gentilhomme de son nom, mais c'était assez pour un homme qui avait le ferme dessein de tenter la fortune ailleurs qu'à Frascati.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 4 septembre 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{lle} SARAH BERNHARDT

Ex-sociétaire de la Comédie-Française.

ADRIENNE LECOUVREUR

Drame en 5 actes, en prose, de Scribe et Legouvé, de l'Académie française.

M^{lle} SARAH BERNHARDT jouera le rôle d'Adrienne Lecouvreur.

M^{me} FROMENTIN, du Gymnase, jouera celui de la Princesse de Bouillon.

On commence à se préoccuper, dans le monde officiel, des progrès que l'immoralité a fait dans le public. N'ayant pas su prévoir les scandales auxquels elle donne lieu, ayant permis à une presse pornographique de se répandre, de s'afficher et de provoquer à l'immoralité par la lettre et par l'image, on veut aujourd'hui arrêter le progrès du mal, l'attaquer dans son origine. M. Andrieux et le ministre de l'intérieur cherchent le moyen de la frapper dans la rue et sur le trottoir. M. Turquet, sous-secrétaire aux beaux-arts, va lui faire la chasse sur la scène. On annonce qu'il prépare, pour être soumis prochainement à la signature du Président de la République, un décret portant une réglementation nouvelle des cafés-concerts, et destiné à circonscrire le développement de ces établissements qualifiés malsains et qui méritent, à peu d'exceptions près, ce qualificatif.

Un nouveau journal politique et quotidien à grand format, au prix de 40 centimes, paraîtra à Paris vers le milieu du mois de septembre sous le titre : *Paris-Commune*.

Une particularité assez curieuse est à signaler dans l'apparition de ce journal. Les fonds pour la publicité et le cautionnement sont faits par une Société financière de sujets allemands qui a son siège principal à Carlsruhe, avec une succursale à Berlin. Les deux individus qui montent ce journal sont deux émigrés dont l'un est encore à Londres, mais qui a fait, on le sait, de fréquents voyages en Allemagne.

Le capital versé dès aujourd'hui pour la publication de cette nouvelle feuille est de 600,000 francs.

M. Constans a reçu de M. Magnin une lettre dans laquelle le ministre des finances annonce à son collègue de l'intérieur qu'aussitôt son retour à Paris il organisera un service d'inspecteurs chargés de surveiller scrupuleusement les sociétés civiles qui représentent maintenant les congrégations.

Cette surveillance aura pour prétexte la sauvegarde des intérêts du fisc et de l'enregistrement ; mais en réalité la mission de ces surveillants sera de saisir dans les actes de la société le moindre vice de forme pour déferer la société aux tribunaux.

Etranger.

Les atermoiements répétés qu'oppose la Sublime-Porte aux exigences des puissances garantes, les lenteurs qu'elle apporte à la délimitation définitive des nouvelles frontières ont lassé les diplomates européens. Leur entente a déterminé une démonstration navale collective, qui exercera, pensent-ils, quelque influence sur les déterminations du Divan. Les efforts tentés à Constantinople pour détacher de l'action commune la Russie et l'Allemagne ont échoué. Les vaisseaux alliés se réuniront dans le port de Raguse que leur ouvre le gouvernement autrichien et qui se trouve dans le voisinage des territoires en litige (Dulcigno).

L'importance que les puissances attachent aux opérations de cette escadre internationale se mesure à ces circonstances que, d'après les déclarations de lord Granville à la Chambre des lords, le contingent anglais sera commandé par un amiral, et que, d'autre part, un prince autrichien, l'archiduc Charles-Etienne, participera aux opérations ; à bord du *Custozza*, l'un des principaux bâtiments de la marine impériale. Le gouvernement allemand a également désigné déjà la corvette pontée la *Victoria*, forte de dix canons et commandée par le capitaine Valois, qui stationnait dans les eaux de Malte et qui gagne en ce moment Brindisi, d'où elle ralliera l'escadre à Raguse. Enfin l'escadre italienne a reçu des instructions pour agir de concert avec l'escadre anglaise.

Il s'agit donc aujourd'hui de faits accomplis, de mesures en voie d'exécution, et il semblerait que ces menaces d'une pression effective dussent vaincre le ministère ottoman.

Il n'en est pas ainsi. Les Turcs n'entendent pas braver la force ; mais ils savent le prix du temps gagné, des concessions faites et retirées, des lenteurs calculées : l'expérience leur a appris les divisions sourdes ou avouées de leurs tuteurs européens ; ils

comptent jusqu'à la dernière heure sur les événements ; ils jouent au plus lent, et sont incurablement apathie. Ainsi le correspondant du *Times* à Constantinople lui télégraphie exacte :

« Si dans l'Europe occidentale il peut sembler tout à fait insensé d'admettre que la Turquie, épuisée jusqu'à la banqueroute, refuse d'accéder à la volonté expresse de l'Europe unie, cela ne paraît pas tout à fait aussi évident, et il faut avouer que rien ne semble indiquer des dispositions à abandonner la politique de résistance obstinée que l'on a suivie jusqu'à présent.

» Naturellement, le sultan se soumettrait sans retard, s'il croyait que les puissances auront recours à des mesures coercitives ; mais malheureusement, dans le monde officiel, on a la conviction, qui s'enracine de plus en plus dans les esprits, que l'extrême limite à laquelle les puissances soient préparées à s'en tenir consiste dans une inoffensive démonstration navale, et que, dans aucun cas, on n'emploiera la force. Avec cette étonnante facilité qu'ont les Turcs pour accepter ce qui est inévitable et pour s'y résigner, les hommes d'Etat de Stamboul font tout ce qu'ils peuvent pour se convaincre que le concert européen est une protection plutôt qu'un danger pour l'empire. Ils comparent la coalition européenne à un char auquel sont attelés six chevaux qui regardent chacun de leur côté.

» A l'appui de leur opinion qu'ils n'ont pas besoin de faire de concession, ils citent le fait que, quoique l'accord des puissances ait déjà plusieurs mois d'existence, rien encore n'a été fait dans le sens de la mise à exécution des points de la note identique, et que, par conséquent, il n'y a aucun motif de supposer que les moyens dilatoires qui ont réussi jusqu'à présent ne seront pas également couronnés de succès dans l'avenir. Ils ont la conviction que les puissances sont lassées de cette lutte et qu'elles ne demandent qu'à sortir de cette position difficile, enfin que, dans le cas où il faudrait se soumettre, quelques minimes concessions suffiraient.

Cette disposition cédera-t-elle enfin lorsqu'ils les pavillons alliés flotteront devant Dulcigno ? Les Turcs s'inclineront sans doute alors ; mais au moins auront-ils disputé pied à pied, avec les seules armes qui leur restent, un nouveau lambeau de leur empire dépecé.

Dans ce concert des puissances garantes, la France, d'après l'*Agence Havas*, n'a pris encore aucune résolution. Elle a seulement fait savoir que, si elle consentait à prendre part à la démonstration, les vaisseaux destinés à se joindre à la flotte internationale ne seraient pas prêts avant une quinzaine de jours.

La question tunisienne est toujours à l'ordre du jour en Italie. Le général Ciaidini, ambassadeur d'Italie à Paris, s'est rendu à Belgrate pour conférer avec M. Cairoli et avec le comte Maffei, secrétaire général des affaires étrangères. Tous trois doivent se rendre à Monza, auprès du roi Humbert. La presse et l'opinion n'abandonnent pas la question, qui subit en ce moment une phase nouvelle.

Plusieurs feuilles ont formulé le projet d'associer l'Italie et la France dans une sorte de *Condominium* analogue à celui qui existe en Egypte entre la France et l'Angleterre.

La *Riforma* soulève, au contraire, l'idée d'un partage de la Tunisie entre la France et l'Italie, idée qui remonte, paraît-il, au règne de Napoléon III, le maréchal de Mac-Mahon ayant déclaré que l'ordre ne serait absolument assuré dans la province de Constantine que le jour où tout le cours de la Medjerdah appartiendrait à la France.

« L'empereur reconnu, dit la *Riforma*, que l'entière occupation de la Tunisie par la France était impossible à raison de l'extrême proximité des côtes de Sicile pour lesquelles cette occupation serait une menace permanente ; et la France offrit à l'Italie de lui laisser prendre possession de la partie de la Tunisie comprise entre la Medjerdah et la frontière de la régence de Tripoli, si et la frontière de la régence de l'occupation de son côté l'Italie consentait à l'occupation de l'autre partie qui s'étend des limites actuelles de l'Algérie à la Medjerdah. »

Nous ne pensons pas que cette opinion trouve en France, à cette heure, de nombreux partisans.

Avant de se partager la peau de l'ours, il faudrait l'avoir mis bas : trop de menaces nous entourent pour que nous courions de gaieté de cœur aux folles aventures.

Des désordres graves ont éclaté à Naples à l'occasion d'une réunion électorale au théâtre du Fondo. Le président, M. le sénateur de Siervo, avait requis la police, mais le préfet et la questure donnèrent à leurs agents des ordres tels que le désordre éclata sans répression au sein de l'assemblée. Celle-ci témoigna de son mécontentement en se transportant sur la place de la Municipalité pour reprocher aux autorités des mesures aussi notoirement insuffisantes. La manifestation a été dissipée par une charge des agents qui ont blessé deux citoyens. M. Cairoli a été saisi télégraphiquement d'une plainte contre les autorités de la ville.

Chronique militaire.

L'infanterie de marine aux manœuvres. — Chaque régiment d'infanterie de marine va fournir un bataillon de marche de 800 hommes destinés à prendre part aux grandes manœuvres.

Ces quatre bataillons, incorporés chacun dans un corps d'armée, seront attachés à un régiment, dont ils feront partie constitutive.

Nous aurions préféré leur voir faire le service de bataillon de chasseurs à pied. L'instruction soignée, la grande discipline, la pratique du tir, habituelles aux régiments d'infanterie de marine, auraient mieux ressorti, comme exemple à donner. Il se présentera, en outre, une anomalie. Ces bataillons de 800 hommes feront contraste avec ceux des régiments de ligne, qui sont loin d'atteindre cet effectif.

On étudie en ce moment au ministère de la guerre un projet de réforme du volontariat d'après lequel les titulaires de diplômes seraient seuls autorisés à ne servir qu'un an sous les drapeaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le Figaro :

« Nous avons donné l'itinéraire de la tournée de M^{lle} Sarah Bernhardt qui reste absolument exact, sauf pour le point de départ qui a varié : la première représentation qui devait originairement être donnée le samedi 4, à Tours, sera donnée à Saumur. » Le maire de Tours, ayant refusé de laisser augmenter le prix des places, dans une proportion suffisante pour pouvoir couvrir les frais, qui, on le comprend, sont considérables — comme il y avait impossibilité de lui offrir des écus de six livres pour trois francs cinquante, — on a dû passer outre et remplacer Tours par Saumur. Tant pis pour les Tourangeaux ! tant mieux pour les Saumurois ! »

ANGERS.

Mercredi, le 77^e de ligne a reçu environ 1,500 réservistes. Sur ce nombre, deux ou trois cents à peine n'ont jamais été exercés ; ils resteront à Angers. Les autres partiront samedi avec le régiment pour les grandes manœuvres.

La 9^e compagnie du 2^e régiment d'artillerie-pontonniers partira d'Angers dimanche prochain pour se rendre à Poitiers, afin de prendre part aux grandes manœuvres du 9^e corps d'armée.

Cette compagnie arrivera au point de concentration, à Poitiers, le 14 courant.

Nous lisons dans l'Etoile :

« Le ministère public a interjeté appel à minima du jugement rendu contre nous par le Tribunal correctionnel d'Angers, sur la plainte du citoyen Assiot, préfet de Maine-et-Loire, au sujet d'un article du *Moniteur* qui n'a pas été poursuivi. Nos lecteurs se souviennent que nous avions été condamnés au minimum de la peine. »

Nous sommes assignés à comparaître devant la chambre des appels de police correctionnelle pour l'audience du lundi 6 septembre prochain.

« Le Journal de Maine-et-Loire et le Courrier d'Angers sont également cités à comparaître à la même audience, sur l'appel du ministère public. »

M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, a fait appel du jugement du juge de paix, qui a déclaré recevable l'assignation de la jardinière de la Préfecture.

Les vacances judiciaires ont commencé mercredi 4^e septembre, pour prendre fin, comme d'habitude, le 3 novembre.

CHINON.

Une fête aura lieu le dimanche 12 septembre, à Chinon, à l'occasion du concours des musiques d'harmonie et des fanfares de tout l'arrondissement. Vingt sociétés au moins prendront part à ce festival.

Voici le programme de cette fête :

De 8 à 10 heures du matin, réception, sur la place Jeanne-d'Arc, des diverses Sociétés musicales.

A midi, concours sur la place de l'Hôtel-de-Ville des musiques d'harmonie et des fanfares.

Le signal en sera donné par une salve d'artillerie.

A 2 heures, parcours des principales rues de la ville et du faubourg Saint-Jacques, par toutes les musiques.

A 3 heures (place Jeanne-d'Arc), ballons — mât de cocagne.

A 5 heures (place de l'Hôtel-de-Ville), exécution d'un grand morceau d'harmonie par toutes les musiques réunies. — Distribution des médailles.

A 8 heures, salves d'artillerie, illumination des quais et de la place de l'Hôtel-de-Ville, danses publiques, jeux divers.

A 9 heures, feu d'artifice par Ruggieri, dans l'île de Tours.

Feux de Bengale. — Les édifices publics seront pavés et illuminés.

La fête sera annoncée la veille par une salve d'artillerie et une retraite aux flambeaux.

Réduction de 40 0/0 du prix des places sur le chemin de fer de l'Etat. — Billets aller et retour, valables pour deux jours.

TOURS.

École de tir du 70^e régiment territorial d'infanterie. — Dimanche prochain, 5 septembre, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin, tir à 300 mètres, au Menneton. Les hommes de troupe du 70^e territorial auront droit à 6 cartouches gratuites et à deux prix. Les officiers et les membres de l'école auront droit à un prix d'une valeur supérieure à ceux de la troupe et paieront leurs cartouches comme à l'ordinaire.

POITIERS.

L'administration a continué mercredi sa vilaine besogne.

Après avoir expulsé les trois jésuites de la rue de l'Industrie, la police s'est rendue à 2 heures de l'après-midi rue des Feuillants.

La visite n'a pas été longue. Les Révérends Pères étaient partis et M. le commissaire central n'a eu qu'à se présenter à la porte qui était grande ouverte. A peine entré, il a été reçu par le conseil d'administration du collège réorganisé, qui lui a désigné M. l'abbé Thibault comme le directeur du nouvel établissement.

Le commissaire s'est incliné et a demandé s'il n'y avait plus aucun jésuite dans la maison.

— Pas un seul, a répondu le président du conseil d'administration, M. de la Rochethulon ; du reste, vous pouvez voir par vous-même.

— Je m'en rapporte à votre parole, monsieur, répondit le commissaire. Mais la chapelle ?

— La chapelle, monsieur, répondit M. de la Rochethulon, c'est comme si la Commune y avait passé. Voulez-vous la voir ?

Le commissaire, que la besogne ennuyait visiblement, refusa énergiquement, salua et s'empressa de remonter dans la voiture qui l'avait amené pour aller rendre compte de sa mission à M. le Préfet.

Et c'est tout. (Journal de la Vienne.)

Probabilités du temps pour le mois de septembre.

Voici, d'après Nick (L. d'A.), de Tonneins, les probabilités du temps pour le mois de septembre :

Les planètes Vénus, Mars et Mercure, passant successivement dans l'hémisphère austral, ainsi que le soleil, refouleront vers notre hémisphère l'air chaud, saturé d'humidité de la « zone des calmes », qui alimente l'alizé supérieur ou courant équatorial.

Par suite, les bourrasques qui, depuis le mois de juin, se sont formées dans l'hémisphère austral, — comme nous l'avions prévu, — se manifesteront plus souvent dans l'hémisphère boréal, cela au début des périodes critiques indiquées ci-après, début qui correspond avec les « nœuds » de la lune ou « équinoxes », ou bien avec les « lunestices » (changements de déclinaison de notre satellite).

Ces bourrasques seront signalées plus tard par le *New-York-Herald*, qui est resté coi depuis près de trois mois. Vu la faible déclinaison de la plupart des astres, l'importance de la résultante et le groupement des points astronomiques, les perturbations seront intenses.

Dépressions barométriques, avec orages « épars » violents, pluie ou coups de vent, qui se feront sentir plus ou moins sur la France ou les pays voisins : 1^o vers le — 4 (??), 6, 8. — E. D., N. L., C. J. T. (conjonctions) ; 2^o vers le « 11 (??), 13 (??). » — L. A., P. Q., périgée ; 3^o vers le — 18 (??), 21. — E. A., P. L. C. J. T., 4^o vers le — 24 (?), 26, 30. — L. B. D. Q. Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités.

En somme, temps plus accidenté que précédemment sur les zones du nord et du centre, principalement pendant la période du 4 au 22. Eclaircies entre et durant les périodes critiques et particulièrement sur la zone méridionale, avec temps mixte passable, notamment au début du mois et vers la fin. Radiation solaire encore vive ; variations brusques, nuits fraîches ; grêle encore à craindre, gros temps.

Nota. — Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

Faits divers.

LA VOIX DE L'HOMME.

Le docteur Delaunay a lu récemment à l'Académie de médecine de Paris un intéressant mémoire sous l'influence de l'évolution et de la nutrition sur les principaux organes. La voix l'a surtout occupé.

La voix, dit-il, est plus aiguë chez les animaux inférieurs que chez les animaux supérieurs, chez les oiseaux que chez les mammifères, chez les petites espèces que chez les grosses. Les peuples anciens devaient avoir la voix aiguë, car, pour eux, la pomme d'Adam, qui est d'autant plus prononcée que la voix est plus basse, passait pour une difformité. Les statues grecques et romaines sont dépourvues de pomme d'Adam.

A mesure que les races évoluent, le diamètre antéro-postérieur du larynx augmente, la pomme d'Adam se dessine de plus en plus, et la voix tend à s'abaisser constamment. Les peuples primitifs de l'Europe devaient tous avoir une voix de ténor ; leurs descendants actuels sont barytons ; plus tard, nos petits-fils auront des voix de basse-taille. En considérant les races actuelles, on remarque que les inférieurs (nègre, mongole, etc.) ont la voix plus haute que les races blanches supérieures.

Avec les progrès de l'âge, les limites de la voix humaine continuent à se déplacer de l'aigu au grave. On est ténor à seize ans, baryton à vingt-cinq et basse à trente-cinq. Les faibles et les petits ont la voix plus haute que les forts et les grands. L'auteur cite un nain de vingt et un ans qui avait la voix d'un enfant de cinq ans. Les blonds ont la voix plus aiguë que les bruns. On connaît la voix flûtée des blondes. En général, les soprani et les ténors sont blonds, tandis que les contralti et les basses sont bruns.

Les ténors sont minces et grêles ; les basses sont gros et ventrus. La voix est grave chez les hommes sérieux et intelligents ; elle est flûtée chez les gens légers ou imbéciles.

La voix est plus haute avant le repas qu'après. C'est pourquoi les ténors d'opéra de bonne heure, afin de conserver l'acuité de leur voix.

Les excitants, les liqueurs fortes, etc., provoquent une certaine congestion du larynx qui fait baisser la voix. Aussi, les ténors sont sobres et préfèrent, comme boisson, les sirops aux liqueurs alcooliques ; les basses, au contraire, peuvent abuser impunément du boire et du manger.

L'action de chanter détermine une congestion des organes de la phonation : un ténor qui exerce trop sa voix perd des notes et devient baryton. Les chanteurs montent plus haut le matin que le soir ; aussi la

musique des matines est-elle plus élevée que celles des vêpres.

Le plus grand nombre des ténors français viennent des départements pyrénéens ou méditerranéens. Au contraire, la voix est grave dans le Nord, d'où viennent des basses. A l'église russe de Paris, on entend des basses qui donnent le contre-ut de poitrine. La voix est un peu plus haute l'été que l'hiver. M. Delaunay conclut que la gravité de la voix est en raison directe de l'évolution et de la nutrition.

Barthélemy Irinyi, que les Hongrois disent avoir inventé les allumettes, est mort ces jours-ci dans la commune de Femjés-Lithe, du comitat de Szabolcs.

Vers 1830, Irinyi était étudiant en pharmacie à l'Université de Bude-Pesth. Comme il n'avait pas pris de brevet pour son invention, il n'en a retiré aucun avantage matériel.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 septembre.

Le mouvement général du marché est très-brillant. Il convient, cependant, de s'arrêter d'une façon plus particulière à l'allure si vigoureuse des titres de nos grandes institutions de crédit. La Banque d'Escompte, que nous laissons, à la liquidation du 15, à 795, fait 855 et 860, elle gagne donc 60 à 65 francs et c'est une opinion générale à la Bourse que ce mouvement n'est qu'à son début.

La Banque Hypothécaire a passé de 607.50 à 655 et 660.

La Société Générale Française de Crédit se place au déca de ses plus hauts cours. Elle manifeste des tendances irrésistibles dans le sens de la hausse. Nous croyons que les acheteurs aux cours actuels sont assurés de larges profits dans un avenir prochain.

Le Crédit Lyonnais est à 985. La Banque de Paris s'élève jusqu'à 1,150. Le Crédit Foncier s'inscrit d'abord à 1,416.25 et fait ensuite 1,420.

On remarque sur le marché du comptant d'importantes demandes en obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque Hypothécaire et en Bons privilégiés de l'Assurance Financière. Les obligations 3 0/0 de la Banque Hypothécaire vont donner lieu à un nouveau tirage le 10 septembre courant. Quant aux Bons privilégiés de l'Assurance Financière, ils ont déjà regagné le coupon de fr. 7.50 qui a été mis hier en paiement.

Institution de M^{lle} Mathieu.

La rentrée des élèves dans l'institution dirigée par M^{lle} MATHIEU aura lieu le lundi 4 octobre pour les pensionnaires et le mardi 5 pour les externes. (C'est par erreur qu'une autre date avait été donnée dans un numéro précédent du journal.)

M^{lle} MATHIEU recommencera ses cours le vendredi 8 octobre, et les continuera aux mêmes jours et aux mêmes heures que les années précédentes.

Société anonyme des carrières Françaises et Belges réunies.

Cette société est non-seulement à même de fournir aux acheteurs dans de meilleures conditions de transport que les sociétés concurrentes par suite du choix de ses carrières sur les différentes parties du territoire, mais elle peut leur livrer les différents types de grès depuis le bleu le plus foncé jusqu'au gris le plus pâle et le plus beau type de granit. Ce sont là, à coup sûr, des conditions de succès indiscutables.

(Le Télégramme financier.)

Lisez le GUIDE FINANCIER

Bulletin des opérations de Bourse adressé gratuitement pendant un an à toutes les personnes qui en font la demande.

Il donne la physiologie du marché, le cours exact des valeurs non cotées. Il est le guide indispensable de tous les porteurs de titres.

Ecrire, 49, rue Drouot, Paris.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N^o, 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

La 53^e série de l'Encyclopédie populaire vient d'être mise en vente. On n'a qu'à demander, chez tous les libraires, cet ouvrage édité par MM. Pous-

SIEGOUR FRÈRES, rue Cassette, 15, à Paris, et publié sous la direction de M. Pierre COMIL. Cette série contient la biographie de M. Thiers, et cet article permet de suivre, pas à pas, la vie du citoyen qui a exercé une si grande influence sur la politique de son pays et sur l'histoire contemporaine. Les comités de tir, si nombreux en France aujourd'hui, trouveront au mot tir l'histoire et l'état actuel des sociétés qui favorisent cet exercice si utile. L'article *Traité de Commerce*, même l'histoire de la question jusqu'au dernier discours de M. Rouher, au mois de juin 1880. Les marins et les gens du monde liront avec intérêt tout ce que l'*Encyclopédie Populaire* publie d'inédit au sujet des *Torpilles* et des *Tourelles* des navires cuirassés : il est fait mention des expériences de 1880 à la suite desquelles le modèle des torpilles a été définitivement adopté. Les articles *Tours*, *Toul*, *Toulouse*, *Tiers-Etat*, *Tissage*, *Timbre*, etc., donnent les derniers détails géographiques, technologiques et de jurisprudence connus. Dans peu de jours l'*Encyclopédie Populaire* sera terminée et chacun pourra posséder, au complet, ce *vade-mecum* de tout ce qu'il est important de connaître aujourd'hui.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1880), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro d'août, les articles suivants :
Le Cordonnier biographe; — l'Élan du Cap; — Murano; — Tribulations de maître Jodelle; — une Nouvelle (suite); — la Fondation de l'Observatoire; — l'Art chez soi (suite); — la Cathédrale Saint-André, à Bordeaux; — Petit Dictionnaire des arts et métiers (suite); — l'Évangéliste de Noyon; — etc.
Dessins de J.-B. Laurans, Freeman, V. Urrabieta, Brun, Gilbert, Sellier, A. Vinet, etc.
Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.
Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 44, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire

du 24^e fascicule consacré au département du *Puy-de-Dôme*.

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.
GRAVURES : Vue de Clermont-Ferrand. — Vue de Thiers. — Tornoël. — Vallée de Royat. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

Les peaux les plus délicates sont les plus exposées aux *hâles*, aux *taches de rousseur* et aux *coups de soleil*; elles sont aussi les plus menacées par l'apparition des rides.

L'usage journalier de la délicieuse lotion connue sous le nom d'*Amygdaline*, du Docteur *Cazenave*, préserve infailliblement de ces petits accidents et assure la *fraîcheur*, la *pureté* et le *velouté* du teint; elle a l'avantage de ne pas grâiser la peau comme le cold-cream. — Paris, 47, Avenue de l'Opéra.
Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —			11 h. 55 matin.
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			9 10 soir.
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	0 h. 13 matin.		
8 35 —	5 17 soir.		9 h. 58 matin.
12 15 soir.	3 50 —		6 30 soir.
6 45 —	10 47 —		4 28 —
			11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	86 75	»	»	Crédit Foncier colonial	410	»	»	C. gén. Transatlantique	607 50	»	»
3 % amortissable	88 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1420	»	»	Canal de Suez	1325	»	»
4 1/2 %	118 60	»	»	Obligations foncières 1877	362 50	»	»	Société autrichienne	610	»	»
5 %	120	»	»	Obligations communales 1879	473	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	471	»	»	Est	390 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	517	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	»	Midi	390	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233 50	»	»	Crédit mobilier	650	»	»	Nord	393 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	775	»	»	Orléans	391	»	»
1865, 4 %	528	»	»	Est	778 75	6 25	»	Ouest	389 75	»	»
1869, 3 %	405	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	394	»	»
1871, 3 %	398 50	»	»	Midi	1045	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
1875, 4 %	524	»	»	Nord	1610	»	»	Paris-Bourbonnais	389	»	»
1876, 4 %	523	»	»	Orléans	1272 50	»	»	Canal de Suez	585	»	»
Banque de France	3450	»	»	Ouest	850	»	»				
Comptoir d'escompte	955	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1382 50	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 45 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour le 24 juin 1881,
MAISON
Avec cour, jardin, écurie,
Rue Beaurepaire, n° 37.
S'adresser à M^e veuve BOUQUET, même rue, n° 41, ou audit M^e LE BLAYE.

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

VENTE
PAR ADJUDICATION.
Au château d'Avoir,
Le dimanche 5 septembre 1880, à une heure de l'après-midi,
Par le ministère de M^e SENIL, notaire à Longué,
DE 807 PIEDS D'ARBRES
EN VINGT-CINQ LOTS,
Complantés sur la terre d'Avoir, commune de Longué,
Comprenant : 593 peupliers suisses, 189 frênes, 3 carolins, 16 blancs de Hollande, 3 saules et 3 chênes.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e SENIL, et, pour visiter les arbres, à M. MAZÉ, garde de la propriété, demeurant au château d'Avoir. (523)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite.
1^o La PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;
2^o La PROPRIÉTÉ dite de la SABLONNIÈRE, à Saumur, route de Fontevault, avec jardin, écurie et grenier à fourrage; vignes, cour et pommiers;
3^o MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;
4^o Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.
S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J.-B. STEARS, propriétaire, en son château de la Fuite, et à P. LARCHEVÈQUE, son régisseur, rue de l'Herminette, n° 2, à Saumur. (427)

ON DEMANDE A LOUER
dans ou tout près d'un bourg de Saumurois, une MAISON BOURGEOISE avec jardin, remise et écurie.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON
Située à Saumur,
RUE DE LA TONNELLE,
Actuellement occupée par M. Courtlet, négociant.
S'adresser à M. COURTLET. (533)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
Sous-Intendance militaire de Saumur.

ADJUDICATION DE FOURRAGES

Le mercredi 22 septembre 1880, à une heure de relevée, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à la ration à exécuter par voie d'entreprise, pendant l'année 1880-1881, aux troupes en station ou de passage dans l'arrondissement administratif de Saumur.
Le public pourra prendre connaissance, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur, de l'état des places et gîtes d'étape dont se compose l'arrondissement de fourniture et de la formule du marché.
Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer, avant le 10 septembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire, à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, une déclaration indiquant cette intention ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité. Réception de cette déclaration leur sera donnée.
A partir du 10 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue, la liste ouverte pour constater la remise des déclarations devant être close le 9 septembre.
Saumur, le 29 août 1880.
Le Sous-Intendant militaire, DAUVERGNE. (545)

A VENDRE
TROIS DEVANTURES DE MAGASIN
Bonnes conditions.
S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (540)

Le 27 août, il a été perdu une chienne d'arrêt, robe blanche et jaune, poil ras, répondant au nom de Belle. La ramener à Saumur, à la gare d'Orléans. (543)

A VENDRE
UN CHIEN DE CHASSE
Bien dressé.
S'adresser à M. Joseph SAILLANT, cultivateur, au Coudray-Macouard.

GRANDE EXPOSITION D'OPTIQUE
Huit jours de vente seulement.

M. VILOTEAU, ingénieur-opticien-spécialiste, de Paris, a l'honneur de prévenir les habitants de Saumur qu'il vient d'arriver, place de la Bilange, avec un grand assortiment d'optique. Plus de 10,000 paires de Lunettes et Pince-Nez en tous genres sont offerts à des prix modérés. Vérification sera faite de tous les verres (cristal de roche).
M. VILOTEAU possède un nouveau modèle de Pince-Nez tenant sans serrement, avec foyer cylindrique (verres spéciaux pour les vues fatiguées).
Grand choix de Baromètres de salon, bureau, salle à manger; Baromètres agricoles, Longues-vues, Jumelles théâtre, campagne et marine; Loupes et microscopes en tous genres.
Consultations gratuites pour la vue.
Réparation de Baromètres, Niveaux et tous instruments d'optique.
Sur demande, M. VILOTEAU se rendra à Domicile.
Huit jours de vente seulement, place de la Bilange.

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur la *Terre du Pré*, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. DE LESPAGNEUL.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

GUÉRISON GARANTIE des maladies les plus incurables de la *Poitrine*, du *Cœur*, des *Nerfs*, de la *Peau*, des maladies contagieuses des deux sexes et vices du sang.
TRAITEMENT SUPÉRIEUR du Dr **PUINE**, ex-interne des hôpitaux, Paris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons reconnues incurables. (519)

Grande Tuilerie de Bourgogne
à **MONTCHANIN** (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860
Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs.
PRODUCTION ANNUELLE :
30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtiments.
Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) :
BOURGOGNE MONTCHANIN
(Saône-et-Loire).
La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.
SE DÉFIER DES IMITATIONS.
Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

DOULEURS Crises d'estomac, Goutte de nature rhumatismale, Névroses, lésions de St-Guy, Haut-mal, Asthme spasmodique. — Pour guérir rapidement, demander brochure, 60 cent. en timbres, à M. Visbecq, Libraire à Channy (Aisne).

VINS DE BORDEAUX Côtes de 110 à 150° la pièce. — Méthode de 160 à 300° la pièce. — Faculté de refus à l'arrivée. — Les Agents seront acceptés sur récépissés. — Écrire à Eug. FAUCHAT, à Bordeaux.

HERNIES, PROLAPSUS, MALADIES VESSIE Ces douloureuses infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la **Méthode de ROUYER** (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUYER, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Orléans (Vendée).

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE de l'Indication, avec preuves irréfutables, d'une formule infatigable pour guérir en six jours et à peu de frais les écoulements récents et les plus invétérés. — Écrire à Eymin, à Vieux-la-Rue.

VINS de TABLE garantis nature à 40, 43 et 45° l'hect., logés en pièces neuves et d'envois 225 lit. net. — À Bédiers, S. & C. COUSIN, Pré à Bédiers.

Troisième Edition.
LETTRES
SUR
LE BEAU EN LITTÉRATURE
Par M. l'abbé MERIT,
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.
En vente chez M. DÉZÉ.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.